


7-1998

Charisme et Esprit Vincentiens

Juana Elizondo

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

Elizondo, Juana (1998) "Charisme et Esprit Vincentiens," *Vincentiana*: Vol. 42 : No. 4 , Article 63.
Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol42/iss4/63>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

Charisme et Esprit Vincentiens

*Soeur Juana Elizondo, FdlC
Supérieure Générale de la
Compagnie des Filles de la Charité*

I. Charisme

Bien sûr, ni saint Vincent ni sainte Louise n'ont employé le mot "charisme". C'est seulement après le Concile Vatican II que l'usage de ce mot a été généralisé presque jusqu'à l'inflation. Plusieurs interventions au Concile ont précisé l'importance des éléments charismatiques inhérents aux instituts de vie consacrée, comme d'autres ont parlé aussi de l'aspect charismatique de l'Eglise le distinguant de l'aspect hiérarchique et institutionnel.

C'est ainsi que, après le Concile, la plupart des instituts, avec une visée plus charismatique de la vie consacrée, ont entrepris le travail de la révision de leurs Règles et Constitutions en essayant de mieux en harmoniser les éléments juridiques, occupant jusqu'alors la première place, avec les éléments théologiques d'après la pensée charismatique des fondateurs ou fondatrices, en tenant compte des orientations données par le Motu Proprio *Ecclesiae Sanctae*(1) ¹.

L'insistance donnée à l'aspect charismatique des nouvelles constitutions a été telle, qu'au cours du processus de leur approbation, le Saint Siège a été obligée de rappeler aux instituts l'aspect juridique de ces constitutions.

Depuis, nombreux ont été les commentaires, les études au sujet du charisme des instituts de vie consacrée, sous tous les angles possibles: charisme, charisme de fondateur, charisme du fondateur, charisme de l'institut etc...

Ce serait, paraît-il, Paul VI qui, le premier, s'est servi de ce terme quand il s'est adressé aux Frères de l'Instruction Chrétienne de Saint Gabriel(2) ². Et c'est lui aussi qui l'a inauguré officiellement dans l'*Exhortation Apostolique "Evangelica Testificatio"*(3) ³ : "*C'est ainsi que vous éveillerez les coeurs à la vérité et à l'amour divins, selon le charisme de vos fondateurs, suscités par Dieu dans son Eglise*"(4) ⁴. Ce même document parle du "*charisme de la Vie Religieuse qui, loin d'être une impulsion 'née de la chair et du sang' (Jn I, 13), ni issue d'une mentalité qui 'se modèle sur le monde présent' (Rm 12, 2), est bien le fruit de l'Esprit Saint toujours agissant dans l'Eglise*"(5) ⁵.

1 Cf. II, I, 12-13

2 31 mai 1969

3 29 juillet 1971

4 E.T. 11

5 E.T. 11

Lumen Gentium nous dira que le **charisme** de tout institut de vie consacrée tend, plutôt qu'à la sanctification personnelle, au bien des autres et de l'Eglise. De là l'appréciation que fait l'Eglise de la vie consacrée(6) 6.

L'expression "**charisme des fondateurs**" désigne, dans sa signification générale, le don de l'Esprit offert gratuitement par Dieu à certains fondateurs, hommes et femmes, pour produire chez eux certaines capacités qui les rendent aptes à donner le jour à de nouvelles congrégations de vie consacrée dans l'Eglise. La définition la plus complète est offerte par le document **Mutuae Relationes**, n° 11: "*Le charisme des fondateurs se révèle comme une expérience de l'Esprit (E.T. 11), transmise à leurs disciples pour être vécue par ceux-ci, gardée, approfondie, développée constamment en harmonie avec le Corps du Christ en croissance perpétuelle. C'est pourquoi l'Eglise soutient et défend le caractère propre des instituts*"(7) 7.

Ce don est, en premier lieu, **personnel**, dans ce sens qu'il transforme la personne du fondateur et la prépare pour une vocation et une mission particulières dans l'Eglise. Il est, en deuxième lieu, **collectif-communautaire** par le fait qu'il implique d'autres personnes à réaliser, le même projet divin. Finalement, il est **ecclésial**, car, par le biais du fondateur et de sa Communauté, il est donné à toute l'Eglise en vue de son édification dynamique. Toute l'Eglise est appelée à accueillir les fruits de ce **charisme** particulier.

Charisme de fondateur

Le fondateur ou la fondatrice reçoivent ce don gratuitement sans avoir rien fait pour l'obtenir ou le mériter. Ils se trouvent en possession de ce don, dirions-nous, par surprise.

C'est ce qu'exprime **saint Vincent** lorsque, à plusieurs reprises, il assure ne pas être le fondateur:

"Il se peut dire en vérité que c'est Dieu qui a fait votre Compagnie. J'y pensais encore aujourd'hui et je me disais: 'Est-ce toi qui a songé à faire une Compagnie de filles ? Oh! Nenni. Est-ce Mademoiselle Le Gras ? Aussi peu'. Je n'y ai jamais pensé, je peux vous le dire en vérité. Et qui donc aurait eu la pensée de former en l'Eglise de Dieu une Compagnie de femmes et filles... Encore vous puis-je dire que c'était Dieu, et non pas moi"(8) 8.

"... Qui eût pensé qu'il y aurait des Filles de la Charité quand les premières vinrent en quelques paroisses de Paris ? Oh! Non, mes filles, je n'y pensais pas; votre Sœur Servante n'y pensait pas non plus, ni Monsieur Portail. Dieu y pensait pour vous. C'est lui, mes filles, que nous pouvons dire auteur de votre Compagnie"(9) 9.

Les Règles aussi ont été inspirées par Dieu:

"Savez-vous, mes filles, un puissant motif d'embrasser vos règles ? Ah! Vous-mêmes l'avez dit: c'est que Dieu les a inspirées aux supérieurs pour vous les donner"(10) 10.

En parlant des raisons d'aimer la vocation, saint Vincent dira:

6 Cf. L.G. 44 et 46

7 M R 11

8 Conf. 22.01.1645 - SV IX p.208

9 Conf. 14.06.1643 - SV IX p.113-114

10 Conf. 30.05.1647 - SV IX p.312

"A toutes ces raisons... j'en ajouterai une, qui est, mes filles, la sainteté de votre vocation; car elle n'est pas instituée par les hommes, mais elle est d'institution divine" (11)¹¹.

L'illumination reçue par **sainte Louise** le jour de la **Pentecôte** 1623, dix ans avant la fondation de la Compagnie, peut aussi être considérée comme une **inspiration charismatique** qui l'a préparée pour la mission qu'elle aurait à remplir: *"J'entendais lors être en un lieu pour servir le prochain; mais je ne pouvais entendre comme cela se pourrait faire, à cause qu'il y devait avoir allant et venant" ¹².(12)*

Et en quittant ce terrain des inspirations, rappelons-nous la joie de saint Vincent à la pensée que Dieu lui avait procuré, aussi, un modèle précis de Fille de la Charité en la personne de Marguerite Naseau. Il en parle à plusieurs reprises:

"Marguerite Naseau, de Suresnes, est la première Sœur qui ait eu le bonheur de montrer le chemin aux autres, tant pour enseigner les jeunes filles, que pour assister les pauvres malades... Mue par une forte inspiration du ciel...(13)" ¹³.

Je crois que Marguerite Naseau, comme le groupe des premières Soeurs, ont aussi été choisies par Dieu pour leur infuser le charisme de la fondation. On n'a qu'à remarquer l'humilité et l'attention avec lesquelles saint Vincent les interroge et les écoute, de même que sainte Louise. Plus d'une fois, à l'écoute de leurs réponses qu'il considère directement inspirées par Dieu, le Saint bénira le Seigneur. Qui plus est, ces filles sont tellement imprégnées du charisme, qu'elles se permettront la liberté de le rappeler à la cohérence, lorsque, sans doute pressé par ses engagements envers la reine Louise Marie de Pologne ou la duchesse d'Aiguillon, il les met à leur service. C'est le cas de Barbe Angiboust qui, envoyée au service de la Duchesse d'Aiguillon et se voyant à la Cour, au service d'une grande Dame, n'hésitera pas à se plaindre et à dire: *"Madame, je suis sortie d'auprès mon père pour servir les pauvres, et vous êtes une grande dame, puissante et riche. Si vous étiez pauvre, Madame, je vous servirais volontiers. Elle disait la même chose à un chacun: Si Madame était pauvre, je me donnerais de grand cœur à son service; mais elle est riche(14)¹⁴.* Finalement, elle fut libérée de ce service.

Saint Vincent se réjouissait aussi en citant le cas de Marguerite Moreau, que Louise Marie de Gonzague, Reine de Pologne, voulait retenir auprès d'elle:

"Je vous l'ai raconté autrefois, mais je ne puis m'empêcher de le dire encore... Quoi qu'il en soit, cette fille ne goûtait point l'offre que la reine lui faisait... Hélas! Madame, je suis aux pauvres, je me suis donnée à Dieu pour cela; vous trouverez assez de personnes de mérite pour servir Votre Majesté; permettez-moi de faire ce à quoi Dieu m'a appelée(15)"¹⁵. Et saint Vincent, avec des exclamations, bénit Dieu de ce que ses filles préfèrent les pauvres à la Reine,

11 Conf. 25.12.1648 - SV. IX p.455

12 Ste L. Ecrits p.3

13 Conf. juillet 1642 - SV IX p.77

14 Conf. 27.04.1659 - SV X p.644

15 Conf. 25.05.1654 - SV IX p.684-685

l'habit pauvre aux brocarts, la relation avec les pauvres Filles de la Charité à celle des dames, la vie pauvre à l'abondance de la cour. *"Cela n'est point des créatures, mais de Dieu(16)"*¹⁶

Charisme du fondateur

Le contenu du **charisme du fondateur** est, en réalité, le **charisme de l'institut** fondé par lui. C'est le cas de saint Vincent et de sainte Louise par rapport à la Compagnie et celui de saint Vincent par rapport aux institutions fondées par lui.

Si on demande à n'importe quelle Fille de la Charité quel est son charisme, elle répondra, sans hésiter: **le service des pauvres**. Les fondateurs l'ont affirmé en de multiples occasions et de différentes manières et ils se sont appliqués totalement à le mettre en pratique. Dès les origines, le charisme a été exprimé dans le premier article des Règles Communes:

*"La fin principale pour laquelle Dieu a appelé et assemblé les Filles de la Charité est pour honorer Notre Seigneur Jésus Christ comme la source et le modèle de toute charité, le servant corporellement et spirituellement en la personne des pauvres...(17)"*¹⁷

A des Soeurs envoyées en Province, saint Vincent dit:

*"... Si l'on vous mène voir Monsieur l'évêque de ce pays,... s'il vous demande qui vous êtes, si vous êtes religieuses, vous lui direz que non... Dites-lui que vous êtes de pauvres Filles de la Charité qui vous êtes données à Dieu pour le **service des pauvres**...(18)"*¹⁸

Deux idées bien claires ressortent: le **"don total à Dieu"**, bien que non religieuses, et le **"service des pauvres"**.

*"... O ma Sœur, combien serez vous consolée à l'heure de la mort d'avoir consommé votre vie pour le même sujet pour lequel Jésus Christ a donné la sienne! C'est pour la charité, c'est pour Dieu, c'est pour les pauvres"(19)*¹⁹.

Saint Vincent et sainte Louise expriment avec insistance et de mille manières dans leurs conférences, leurs lettres, etc... la finalité, la mission de la Compagnie : **le service des pauvres**. Mais ce service, pour qu'il soit le **service propre de la Fille de la Charité**, doit réunir les **conditions** suivantes:

– Donner la préférence aux plus abandonnés

*"Allons donc... et nous employons avec un nouvel amour à servir les pauvres, et même cherchons **les plus pauvres** et les plus abandonnés; reconnaissons devant Dieu que ce sont nos seigneurs et nos maîtres, et que nous sommes indignes de leur rendre nos petits services(20)"*²⁰.

Le 23 juillet 1656, saint Vincent écrit à Sœur Jeanne Lepintre lui reprochant de ne pas avoir suivi cette norme:

"... Nous sommes souvent pressés à Paris pour permettre que des Soeurs aillent à d'autres malades que les pauvres, mais nous ne pouvons consentir qu'elles les

16 Conf. 25.05.1654 -SV IX p.685

17 Règles Communes I, 1

18 Conf. 22.10.1650 - SV IX p.533

19 Lettre à Sœur Anne Hardemont du 24.11.1658 - SV VII p.382

20 S.V. Extrait d'une Conférence aux Missionnaires - Janvier 1657 - SV XI p.393

servent..., tant parce qu'elles ne sont que pour ceux qui sont destitués de toute assistance...(21)" 21

Les Règles particulières de la maîtresse d'école précisent aussi, avec clarté, que c'est aux enfants pauvres qu'elle doit enseigner, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on pourrait consentir que viennent une enfant riche à l'école des Soeurs.

"Elle saura aussi que toutes sortes de filles ne doivent pas être reçues en son école, mais seulement celles qui sont pauvres. Si pourtant la Providence et l'obéissance l'appellent en quelque paroisse où il n'y ait point de maîtresse pour l'instruction de celles qui sont riches, et que les parents lui fassent grande instance de les admettre parmi les autres écolières, en ce cas, elle les y pourra recevoir..., mais à condition qu'elle fera en sorte que les pauvres soient toujours préférées aux riches, et que celles-ci ne méprisent pas les autres(22)" 22.

C'est une condition très exigeante que de servir **les plus abandonnés** et elle n'est pas facile à remplir. Elle requiert une grande mobilité. Il arrive que des services qui ont commencé en s'adressant aux plus pauvres et destitués ne remplissent plus cette condition à cause de l'évolution des situations, des pays et même des conséquences de notre propre efficacité. Cela nous arrive surtout dans le domaine de l'enseignement: de petites écoles ayant commencé au service d'enfants très marginalisés ont fini par atteindre un certain niveau, tributaires de la promotion qui s'est produite de génération en génération et qui a amélioré le niveau économique et social des élèves fréquentant nos écoles. Il n'est pas toujours facile de passer ces services à d'autres personnes et de recommencer ailleurs dans de nouvelles zones marginalisées qui ne manquent pas.

— Il s'agit d'un service corporel et spirituel

"Pensez-vous, mes filles, que Dieu attende de vous seulement que vous portiez à ses pauvres un morceau de pain, un peu de viande et de potage et des remèdes ? Oh! nenni, mes filles, ce n'a pas été là son dessein...; il attend de vous que vous pourvoyiez à leurs besoins spirituels, aussi bien qu'aux corporels(23)" 23.

"... c'est bien quelque chose que d'assister les pauvres quant à leur corps; mais, en vérité, ce n'a jamais été le dessein de Notre Seigneur en faisant votre Compagnie, que vous ayez soin du corps seulement; car il ne manquera pas de personnes pour ce sujet; mais l'intention de Notre Seigneur est que vous assistiez l'âme des pauvres malades... Un Turc, un idolâtre peuvent assister le corps(24)" 24.

— Avec un amour affectif et effectif

Notre fondateur, avec le réalisme qui le caractérisait, cheminait toujours les pieds sur terre. Il veut aussi que le service soit réel, que nous nous y engageons de corps et d'âme.

"Il faut passer de l'amour affectif à l'amour effectif... L'amour affectif, c'est la tendresse dans l'amour. Vous devez aimer Notre Seigneur tendrement et affectionnément... Cet amour affectif produit l'amour effectif. Car le premier ne suffit pas, mes Soeurs; il faut avoir les deux. Il faut de l'amour affectif passer à l'amour effectif, qui est l'exercice des oeuvres de la Charité, le service des pauvres entrepris

21 C. VI p.44

22 Règles particulières pour la maîtresse d'école n° 20

23 Conf. 22.01.1646 - SV IX p.239

24 Conf. 11.11.1657 - SV X p.333-334

avec joie, courage, constance et amour... L'amour des Filles de la Charité n'est pas seulement tendre; il est effectif, parce qu'elles servent effectivement les pauvres, corporellement et spirituellement(25)"25.

Il exposera cela avec plus de force aux missionnaires:

"Aimons Dieu, mes frères, aimons Dieu, mais que ce soit aux dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages. Car bien souvent tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très bonnes et très désirables, sont néanmoins très suspectes quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif(26)" 26.

— A toute sorte de pauvres

Aucun genre de pauvreté n'est exclu du service vincentien:

"Vous avez une vocation qui vous oblige à assister indifféremment toutes sortes de personnes: hommes, femmes, enfants et généralement tous les pauvres qui ont besoin de vous...(27)" 27.

Cette pensée a été reprise par l'article 1, 8 de nos Constitutions:

"A l'école du Fils de Dieu, les Filles de la Charité apprennent qu'il n'y a pas de misère qui leur soit étrangère. Le Christ appelle continuellement leur Compagnie par leurs frères souffrants, par les signes des temps, par l'Eglise... Multiples sont les formes de pauvreté, multiples les formes de service; un est l'amour que Dieu fait naître en celles qu'Il a 'appelées et assemblées'(28)" 28.

* **Quel que soit le lieu où se trouvent les pauvres**, ce qui suppose une grande disponibilité et mobilité.

"...Il faut que vous soyez prêtes à servir les pauvres partout où l'on vous enverra: dans les armées, comme vous avez fait quand vous y avez été appelées, aux pauvres criminels et généralement en tous les endroits où vous pourrez assister les pauvres, puisque c'est votre fin(29)" 29.

Au cours de cette même conférence, saint Vincent mettra l'accent sur l'**esprit missionnaire** de la Compagnie:

"C'est ainsi qu'il faut vous comporter pour être bonnes Filles de la Charité, pour aller où Dieu voudra; si c'est à l'Afrique, en Afrique; à l'armée, aux Indes, où l'on vous demande, à la bonne heure; vous êtes Filles de la Charité, il faut y aller(30)" 30.

— Avec une grande ouverture face à l'avenir

Mais notre fondateur, sans doute guidé par l'Esprit Saint, ne se laisse pas enfermer dans les limites de son propre temps et de son contexte, mais il regarde plus loin:

"Et voilà, mes filles, quel a été le commencement de votre Compagnie; comme elle n'était pas à cette heure-là ce qu'elle est à présent, il est à croire qu'elle n'est pas encore ce qu'elle sera, quand Dieu l'aura mise au point où il la veut(31)" 31.

25 Conf. 09.02.1653 - SV IX p.592-593

26 Extrait d'une conf. sur l'amour de Dieu - SV XI p.40

27 Conf. 06.01.1658 - SV X p.452

28 Constitutions p.10

29 Conf. 18.10.1655 - SV X p.126

30 Conf. 18.10.1655 - SV X p.128

31 Conf. 13.02.1646 - SV IX p.245

Ceci suppose être constamment à l'écoute de l'Esprit qui se manifeste dans les signes des temps, par des exigences et des appels divers à chaque moment.

En d'autres occasions, saint Vincent s'est réjoui en constatant comment la Compagnie recevait de nouveaux appels grâce à sa fidélité agréable à Notre Seigneur: *"Ces filles me plaisent; elles se sont bien acquittées de cet emploi; je veux leur en donner un second(32)"* 32. Et aussi, il mentionne à côté des malades, les pauvres enfants abandonnés, les criminels ou galériens, les vieillards du "Nom de Jésus", ceux qui ont perdu la raison, les réfugiés à cause des guerres, les soldats... Et il termine en disant:

"Nous ne savons pas si vous vieillirez assez pour voir que Dieu donne de nouveaux emplois à la Compagnie; mais nous savons bien que, si vous vivez conformément à la fin que Notre Seigneur demande de vous, si vous vous acquittez comme il faut de vos obligations, tant pour le service des pauvres que pour vos règles, si vous faites bien, comme j'espère que vous allez commencer, oh! Dieu bénira de plus en plus vos exercices et vous conservera; mais il faut lui être fidèle pour se rendre digne de cela(33)" 33.

— A partir d'un style de vie simple et pauvre

La nécessité de garder un style de vie pauvre dans tous les sens est constamment signalée dans les enseignements de nos fondateurs. La pauvreté et la confiance en Dieu sont les deux bases sur lesquelles repose la Compagnie.(34)³⁴

Notre fondateur rejette tout signe de grandeur pour la Compagnie naissante; il se complaît à la nommer *"la petite Compagnie"*. Il désire que les jeunes qui sollicitent leur intégration viennent d'un milieu humble comme les *"bonnes filles de village"* dont il veut que les vertus soient acquises par les membres de la Compagnie, entre autres la sobriété. Si quelqu'une de milieu plus élevé est acceptée, c'est seulement à la condition d'adopter le style de vie des villageoises. Tout cela, dans le but de faciliter la proximité aux pauvres et d'avoir affaire à des personnes capables de supporter la dureté du service des plus nécessiteux et marginalisés de la société. Saint Vincent a appris cette leçon de son expérience réalisée avec les Dames de la Charité dont les devoirs de famille et les engagements que leur imposait leur rang social étaient un empêchement pour le service direct des pauvres. Ce fut l'origine des Filles de la Charité, libres de tout engagement familial, totalement données à Dieu pour le service des pauvres, avec un style de vie pauvre qui n'a, ni ne cherche un "statut" social l'éloignant des pauvres. Bien sûr, il n'est pas question seulement d'une pauvreté économique et sociale. Il s'agit d'un modèle à imiter qui confère un sens à cet aspect et à tous les autres de la vie de la Fille de la Charité: ce modèle, c'est **le Christ**:

"...qui voudra être riche après que le Fils de Dieu a voulu être pauvre !(35)" 35 *"Mes filles, vous l'avez choisi dès lors que vous êtes entrées dans la Compagnie, vous lui avez donné votre parole; et comme il a mené une vie pauvre, il faut l'imiter en cela(36)"* 36.

32 Conf. 18.10.1655 - SV X p.124

33 Conf. 18.10.1655 - SV X p.126

34 Cf Ste Louise 31.07.1656 - L.489

35 Conf. 20.08.1656 - SV X p.205

36 Conf. 20.08.1656 - SV X p.209

"... bienheureuses sont les Filles de la Charité qui ont choisi une manière de vie qui a pour principale fin l'imitation de celle du Fils de Dieu, lequel, pouvant avoir tous les trésors du monde, les a tous méprisés et a vécu si pauvrement qu'il n'avait pas une pierre pour reposer son chef(37)" 37.

Et il descend dans le concret, au moyen de l'une de ses phrases lapidaires qui conserve la même fraîcheur à travers les siècles.

"Vous n'avez droit que de vivre et vous vêtir; le surplus appartient au service des pauvres(38)" 38.

Elle n'est pas moins exigeante sainte Louise, lorsqu'elle dit:

"Nous sommes les servantes des pauvres; partant, nous devons être plus pauvres qu'eux(39)" 39.

* **La qualité** est une autre des caractéristiques propres du service des Filles de la Charité.

Il ne s'agit pas d'un service fait n'importe comment. Leur **condition** de servantes des pauvres, **leurs seigneurs et maîtres**, les oblige à un service de la meilleure qualité. Tout au long de nombreuses conférences et lettres, il est possible de glaner les qualités suivantes:

- la **compétence professionnelle**:

A plusieurs reprises, les Soeurs sont invitées à apprendre à lire, surtout en profitant des temps libres, et ce, afin de pouvoir enseigner aux enfants pauvres. Nous connaissons la réponse donnée par saint Vincent lorsque sainte Louise lui a exposé ses réticences à l'étude, par les Soeurs, du Catéchisme de Bellarmin: *"Je ne sache point de catéchisme bien ample, si ce n'est celui de Monsieur le Cardinal"... "puisque'il est nécessaire qu'elles montrent, il faut qu'elles sachent(40)" 40*

De même, les fondateurs désirent que les Soeurs apprennent à faire des saignées, qu'elles soient exactes à suivre les ordres de "Messieurs les médecins" etc...

Les pauvres doivent encore être servis avec:

- **respect, mansuétude, douceur, cordialité, discrétion, prudence, compassion.**

"... Vous êtes destinées pour représenter la bonté de Dieu à l'endroit de ces pauvres malades"(41) 41. "... Vous devez servir ces pauvres malades avec grande charité et douceur, en sorte qu'ils voient que vous les allez assister avec un cœur tout plein de compassion pour eux"(42) 42.

— Le service des pauvres, préféré à tout

Une autre nouveauté importante c'est que le **service des pauvres** doit être **préféré à tout**, y compris à la prière et à la Messe du dimanche, lorsqu'une nécessité urgente le réclame. C'est ce que saint Vincent appelle "**quitter Dieu pour Dieu**". Déjà dans la première conférence qui nous a été conservée, celle du 31 juillet 1634, il dira:

37 Conf. 20.08.1656 - SV X p.206

38 Conf. 25.01.1643 - SV IX p.89

39 Conf. 03.07.1660 - SV X p.713

40 S.L. Lettre 208 du 06.03.1648 - p.238 et Conseil 22.03.1648 - C. XIII p.665

41 Conf. 11.11.1657 - SV X p.332

42 Conf. 04.08.1658 - SV X p.553

"Mes filles, sachez que, quand vous quitterez l'oraison et la sainte messe pour le service des pauvres, vous n'y perdrez rien, puisque c'est aller à Dieu que servir les pauvres; et vous devez regarder Dieu en leurs personnes" 43.(43)

"... Le service des pauvres doit toujours être préféré à toute chose. Vous pouvez même laisser d'entendre la messe ès jours de fêtes, mais seulement en cas de grande nécessité, comme serait un malade en danger de mort..." 44(44)

"Et s'il y a un sujet légitime, mes chères filles, (pour laisser l'oraison ou la lecture), c'est le service du prochain. Ce n'est point quitter Dieu que de quitter Dieu pour Dieu..." 45.(45)

"... comme votre obligation principale est le service des pauvres malades, vous ne devez point craindre de laisser quelques règles dans les besoins pressants des malades, pourvu que ce soit par vraie nécessité et non par un sentiment de la nature ou par paresse" 46(46)

— La vie fraternelle en commun

Les fondateurs ont mis au service du charisme tout ce qui pouvait contribuer à sa réalisation et à sa pérennité. C'est ainsi que, connaissant la grande valeur de la vie fraternelle en commun, ils ont établi les Soeurs en des communautés où chacune pouvait acquérir et refaire les forces nécessaires pour le service. Les deux fondateurs feront allusion au *"appelées et assemblées par Dieu pour le service"*.

Saint Vincent consacrera plusieurs de ses conférences à ce thème et à ses divers aspects. Il veut que, *...comme le Père se donne tout à son Fils, et le Fils tout à son Père, d'où procède le Saint Esprit, de même elles soient toutes l'une à l'autre pour produire les oeuvres de charité qui sont attribuées au Saint Esprit..." 47(47)*

Sainte Louise accorde une grande attention à la vie fraternelle des communautés qu'elle dirige et encourage par ses visites et spécialement par sa correspondance. La vie fraternelle constitue une des clauses de son Testament Spirituel:

"Ayez bien soin du service des Pauvres, et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres, pour imiter l'union et la vie de Notre Seigneur" 48(48)

II. Esprit

Saint Vincent, qui n'a pas employé le mot "**charisme**", a, cependant, utilisé, d'après le Père Dodin, 2891 fois le mot "**esprit**" avec 27 significations. 49(49)

L'**esprit** doit être en accord avec le **charisme**. Chaque institut possède son esprit propre, qui le rend apte à accomplir la mission que lui confie le charisme. Le **charisme** est un don totalement gratuit de l'Esprit Saint. L'**esprit** procède, lui aussi, de l'Esprit Saint, mais il requiert la collaboration et l'effort de la personne qui reçoit le **charisme**

43 Conf. 31.07.1634 - SV IX p.5

44 Conf. 22.01.1645 - SV IX p.215

45 Conf. 30.05.1647 - SV IX p.319

46 Conf. 14.06.1643 - SV IX p.126

47 Conseil 19.06.1647 - SV XIII p.633

48 S.L. Ecris Spirituels - p.823

49 Père Dodin, l'Esprit Vincentien, Salamanca 1982, p.182

et veut en vivre. L'esprit de n'importe quel institut est, avant tout, l'**imitation de Jésus Christ**, avec une insistance particulière sur quelques aspects de la vie du Seigneur pouvant aider à mieux vivre le charisme propre.

Notre fondateur nous invite tous, avec insistance, à l'imitation de Jésus Christ, à nous revêtir de Jésus Christ, en continuant sa vie et son œuvre.

*"... donnez-vous bien à Dieu pour bien faire ce que vous allez faire. **Demandez-lui l'esprit de son Fils**, afin que vous puissiez faire vos actions ainsi qu'il a fait les siennes; car, mes Soeurs, vous avez le bonheur d'imiter la vie que le Fils de Dieu a menée sur la terre avec ses apôtres. Je lui demande, mes filles, qu'il lui plaise vous remplir de son esprit, **vous donnant les vertus qui vous sont nécessaires pour être vraies Filles de la Charité**"(50) 50.*

"Notre Seigneur Jésus Christ est le vrai modèle et ce grand tableau invisible sur lequel nous devons former toutes nos actions" 51.(51)

*"Une autre chose à laquelle vous devez faire une attention toute particulière, c'est d'avoir une **grande dépendance de la conduite du Fils de Dieu**; je veux dire que, quand il vous faudra agir, vous fassiez cette réflexion: Cela est-il conforme aux maximes du Fils de Dieu ?... Quand il sera question de faire quelque bonne œuvre, dites au Fils de Dieu: Seigneur, si vous étiez à ma place, comment feriez-vous en cette occasion ? comment instruiriez-vous ce peuple ? comment consoleriez-vous ce malade d'esprit ou de corps ?"(52) 52.*

*"...elles tâcheront **de conformer leur vie à la sienne (celle de Notre Seigneur Jésus Christ)**, particulièrement en sa pauvreté, son humilité, sa douceur, sa simplicité et sobriété"(53) 53.*

Nos Constitutions ont résumé et exprimé avec dynamisme toute cette doctrine sur l'imitation de Jésus Christ par l'article 1, 5:

La règle des Filles de la Charité, c'est le Christ. Elles se proposent de l'imiter tel que l'Écriture Le leur révèle et que les fondateurs Le découvrent: Adorateur du Père, Serviteur de son dessein d'Amour, Évangéliste des pauvres.

Pour le suivre de plus près et pour continuer sa mission, les Filles de la Charité choisissent de vivre totalement les Conseils Évangéliques de chasteté, de pauvreté et d'obéissance qui les rendent disponibles pour la finalité de leur Compagnie: le service du Christ dans les pauvres(54)" 54.

En parlant de l'imitation de Jésus Christ, saint Vincent insistera d'une manière spéciale sur l'**humilité**, la **simplicité** et la **charité**, vertus propres à rendre les Soeurs capables pour la tâche assignée par leur vocation de service des pauvres, qui n'est pas exempte de difficultés.

Aux Missionnaires, il propose: simplicité, humilité, douceur, mortification et zèle, vertus nécessaires également pour vivre leur charisme et mener à bonne fin leur mission: **évangélisation des pauvres et formation du clergé.**

50 Conf. 22.10.1650 - SV IX p.534

51 S.V. 01.08.1655 - SV XI p.212

52 S.V. 1656 - SV XI p.347-348

53 Règlement des F.d.I.C. 1645 - SV XIII p.555

54 Constitutions p.7

Saint Vincent a consacré des conférences complètes à l'explication des trois vertus dont il désire constituer l'esprit de la Compagnie des Filles de la Charité. La première de ces conférences bien connue est celle du 25 janvier 1643, sur "*l'imitation des Filles des champs*"; dans les qualités de celles-ci notre fondateur voyait le portrait des vertus qu'il désirait pour les membres de la Compagnie. Ces vertus, il les énoncera tout au long de la Conférence: la simplicité, l'humilité, la sobriété dans le manger, la pureté, la modestie, la pauvreté, l'obéissance, la fidélité à la vocation... Et il terminera la conférence en disant:

"... si jamais je vous ai dit chose d'importance et véritable, c'est ce que vous venez d'entendre: que vous vous devez exercer à vous maintenir dans l'esprit des vraies et bonnes filles de champs... S'il s'en présente chez vous de familles plus relevées, avec le désir d'entrer en votre Compagnie, ô mes Soeurs, il faut que ce soit pour vivre, selon le corps et l'esprit, comme les filles qui véritablement ont les vertus des filles de village, ainsi que les a eues notre grande sainte Geneviève, maintenant si honorée pour sa simplicité, humilité, sobriété, modestie et obéissance...(55)" 55.

Même si cette présentation nous semble peu actuelle, elle nous transmet cependant le message du fondateur. La Compagnie compte vingt ans d'existence, lorsque saint Vincent a consacré trois conférences complètes (les 2, 9 et 24 février 1653) exclusivement à **l'esprit de la Compagnie**, mais en s'arrêtant surtout sur **l'humilité**, la **simplicité** et la **charité**, vertus qui constituent le profil de la vraie servante des pauvres.

"...l'esprit de votre Compagnie consiste en trois choses: aimer Notre Seigneur et le servir en esprit d'humilité et de simplicité. Tant que la charité, l'humilité et la simplicité seront parmi vous, on pourra dire: la Compagnie de la Charité vit encore(56)" 56.

Au cours de cette même conférence, il répétera la même idée, mais en faisant la distinction entre la charité envers Dieu, envers les pauvres et envers les Soeurs de la Communauté:

"Je répète encore une fois que l'esprit de votre Compagnie, mes soeurs, consiste en l'amour de Notre Seigneur, l'amour pour les pauvres, l'amour entre vous, l'humilité et la simplicité. Il vaudrait mieux qu'il n'y eût plus de Filles de la Charité, si elles n'avaient ces vertus" 57.(57)

Dans cette conférence et dans d'autres exclusivement consacrées à ces vertus, il explique leur portée, les moyens pour les acquérir, les conséquences négatives de leur carence, le bonheur de celles qui s'efforcent de les pratiquer. A plusieurs reprises, il interrogera les Soeurs et leur fera répéter en quoi consiste l'esprit qui doit les animer, afin de s'assurer qu'elles ont bien compris, car il considère cela indispensable pour la vie et la mission de la Compagnie.

En chacune de ces vertus, il contemple l'imitation de Jésus Christ et ce que leur pratique procure au vécu du Charisme.

L'humilité

55 Conf. 25.01.1643 - SV IX p.93

56 Conf. 09.02.1653 - SV IX p.595

57 Conf. 09.02.1653 - SV IX p.595-596

Pour notre fondateur, l'**humilité** est la vertu par excellence de Jésus Christ. *"L'humilité est une vertu si ample, si difficile et si nécessaire, que nous n'y saurions assez penser: c'est la vertu de Jésus Christ..."* 58.(58)

A un autre moment, il dira de Jésus Christ: **cet admirable original de l'humilité...** 59 (59)Et l'invitation à le contempler et à l'imiter est constante aussi bien pour les Soeurs que pour les Pères.

"Il s'agit donc, mes très chers frères, de la sainte humilité, tant aimée et si fort recommandée par Notre Seigneur, et que nous devons embrasser comme recommandée de Notre Seigneur et comme aimée de lui" 60.(60)

"Donnons-nous bien à Dieu et de la bonne sorte, travaillons solidement à la vertu et principalement à l'humilité, oui, à l'humilité;... L'humilité, oui, l'humilité, je le répète, l'humilité!"(61) 61.

Pour les Filles de la Charité, il demande au Seigneur de leur accorder d'imiter Jésus Christ en la pratique de cette vertu. *"Vous avez été si humble que vous avez voulu passer pour un pécheur et être attaché à une croix... C'est donc à vous, mon Sauveur, que nous demandons la grâce de travailler à l'acquisition de cette vertu, selon ce que vous désirez de nous"* 62.(62)

L'Humilité doit être comprise et vécue en fonction du charisme. C'est une vertu essentielle pour qui veut s'adonner à l'évangélisation et au **service** des pauvres, nos seigneurs et maîtres.

Il dira aux Missionnaires:

"Quand je dis que c'est la vertu des Missionnaires, j'entends que c'est la vertu dont ils ont le plus besoin... car cette chétive Compagnie, qui est la dernière de toutes, ne doit être fondée que sur l'humilité, comme sur sa vertu propre; autrement, nous ne ferons jamais rien qui vaille, ni au dedans, ni au dehors" 63.(63)

Quant aux Soeurs, il dira:

"Donnez-moi une fille d'entre vous en qui paraisse l'humilité, une pauvre fille qui ne s'estime rien, qui aime qu'on la rebute... Donnez-moi une fille comme cela, je vous dirai que c'est une vraie Fille de la Charité" 64.(64)

L'humilité doit être la vertu non seulement de chaque Missionnaire et de chaque Fille de la Charité, mais la vertu des deux Compagnies:

"C'est que je désire que la Compagnie s'établisse sur ce fondement d'humilité et qu'elle soit conforme, autant qu'il est possible, à la façon de faire de la vie du Fils de Dieu" 65.(65)

58 S.V. - SV XI p.56-57

59 S.V. avril ou mai 1657 - SV XI p.394

60 Conf. 18.04.1659 - SV XII p.196

61 S.V. 19.11.1656 - SV XI p.389

62 Conf. 15.03.1654 - SV IX p.681

63 S.V. - SV XI p.57

64 Conf. 14.07.1658 - SV X p.526

65 Conseil 27.04.1656 - SV XIII p.716

"Tant que la Compagnie gardera cet esprit d'humilité, de bas sentiments de soi-même, elle se conservera. Mais, dès qu'elle s'élèvera, elle se perdra, et Dieu ne répandra plus ses grâces sur elle" 66.(66)

La simplicité

C'est la marque qui caractérise les entreprises de saint Vincent. Il la propose aux Dames, avec une grande insistance aux Filles de la Charité et aussi aux Missionnaires. La simplicité intérieure, qui est la pureté d'intention, doit se traduire dans les comportements extérieurs. Les deux fondateurs désirent que leurs disciples soient totalement vérité et transparence et qu'il n'y ait pas place en eux pour la duplicité et/ou l'affectation. La **simplicité** mène directement à Dieu et facilite grandement la proximité avec les pauvres.

Dieu est simple. Pour saint Vincent, vivre la simplicité c'est tendre vers Dieu.

"Dieu est très simple, ou plutôt il est la simplicité même; et partant, où est la simplicité, là aussi Dieu se rencontre" 67.(67)

La simplicité nous rapproche des pauvres, dont les comportements, libres d'affectation, ont reçu l'éloge de saint Vincent. Ainsi, il dira aux Missionnaires:

"Que si nous regardons notre prochain, comme nous devons l'assister corporellement et spirituellement,... il se faut donner de garde de paraître cauteleux, adroit, rusé, et surtout ne jamais dire une parole à double entente! Ah! Que cela doit être éloigné d'un missionnaire!" 68.(68)

Quant aux Soeurs, il ne les conçoit pas sans la simplicité, c'est une vertu essentielle pour elles:

"... l'esprit des véritables filles de village est extrêmement simple: point de finesse, point de paroles à double entente... C'est ainsi, mes filles, que doivent être les Filles de la Charité; et en cela vous connaîtrez que vous l'êtes vraiment, si vous êtes toutes simples..." 69.(69)

Sans la simplicité de quelques pauvres filles, la Compagnie n'aurait pas pu exister:

"Premièrement, Dieu a pris de pauvres filles. S'il en eût pris de riches, eussent-elles fait ce que faisaient celles-ci ? Eussent-elles servi les malades dans les plus bas et pénibles services ? Eussent-elles été porter une marmite, une hotte au marché, acheter les provisions ? Et quoique, par la grâce de Dieu, il y en ait parmi vous à présent d'assez bonne condition, il est bien croyable que, dans le commencement, elles ne s'y fussent pas mises" 70.(70)

Le fondateur a voulu infuser dans ses disciples l'estime pour la simplicité qu'il avait lui-même:

"... Dieu me donne une si grande estime de la simplicité, que je l'appelle mon Evangile" 71.(71)

La Charité

66 Conseil 27.04.1656 - SV XIII p.710

67 Extrait d'entretien - SV XI p.50

68 Conf. 22.08.1659 - SV XII p.302

69 Conf. 25.01.1643 - SVIX p.81

70 Conf. 30.05.1647 - SV IX p.312

71 Conf. 24.02.1653 - SV IX p.606

Signaler la **charité** comme l'une des vertus de l'esprit des Filles de la Charité paraît une redondance, étant donné que leur charisme et leur mission sont justement la charité vécue sous tous ses aspects: **charité envers Dieu, charité envers les pauvres, charité envers les Soeurs.**

Sur ce point, charisme et esprit se confondent. Cependant, aujourd'hui plus que jamais, il convient de considérer cette vertu de notre esprit. N'importe quel service - même très louable - n'est pas toujours charité. Bon nombre de personnes, même athées, se donnent aux autres par altruisme, par compassion naturelle, par respect de la dignité humaine. La charité requiert la présence de Dieu dans notre service: "*Dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à Moi que vous l'avez fait*(72)" 72. "... *servant les pauvres, on sert Jésus Christ*" 73(73), "*Une Sœur ira dix fois le jour voir les malades, et dix fois par jour, elle y trouvera Dieu*"74,(74) nous dit saint Vincent. C'est aussi le fondement du "*quitter Dieu pour Dieu*". Servir les pauvres en esprit de **charité** suppose que l'on tient compte de la présence de Dieu en eux, même si parfois il nous faut "*tourner la médaille*". Au contraire, notre service peut manquer d'âme, de mystique. Notre service peut durer ce que dure notre rôle de protagoniste ou l'impulsion naturelle qui nous fait agir. Par contre, lorsque notre vraie motivation est l'amour de Dieu, la flamme peut être facilement ravivée quand arrivent les moments de lassitude ou de découragement, et l'échec est supporté sans avoir recours à la fuite. Cet esprit de **charité** communiquera aussi à notre service la qualité qui correspond à un service rendu à Dieu, présent dans le pauvre.

Actualité du charisme

Personne ne peut douter de l'**actualité du charisme** et de l'**esprit vincentien** sous tous leurs aspects. Comme nous l'avons déjà dit, le fondateur a laissé les portes ouvertes; il avait l'intuition que, au cours des temps, d'autres services seraient confiés à ses disciples, dans la mesure où surgiraient de nouvelles nécessités et pauvretés. L'expérience nous montre que, malheureusement, chaque moment de l'Histoire offre de nouvelles occasions aux disciples de l'**Apôtre de la Charité** pour exercer leur mission. Le **charisme** n'est pas quelque chose du passé, mais, en tant que **don de l'Esprit**, il doit rester une réalité vivante, un défi constant et une invitation. C'est à nous de le préserver, de le développer et de le vivre en fidélité dynamique et avec une créativité audacieuse.

En fait, de tous les continents, arrivent des appels constants et nombreux réclamant les services de la Compagnie. Même si on ne peut donner satisfaction à tous ceux qui les sollicitent, les réponses sont nombreuses et généreuses, même pour des situations de haut risque.

De même, L'Eglise nous garantit l'**actualité du charisme** et nous stimule à le vivre en radicalité. Le Saint Père, dans ses Messages aux Filles de la Charité réunies en différentes Assemblées Générales, nous a dit:

"N'ayez d'yeux et de cœur que pour les pauvres" 75.(75)

72 Mat. 25,40

73 Conf. 13.02.1646 - SV IX p.252

74 Conf. 13.02.1646 - SV IX p. 252

75 Jean-Paul II - 11 janvier 1980

"Contre vents et marées, gardez bien votre identité"... "Mes Soeurs, faites l'impossible pour aller vers les plus pauvres: ils sont si nombreux aujourd'hui!" 76.(76)

"Chères Sœurs, au nom du Christ et de l'Eglise, j'ose vous mobiliser de nouveau pour le monde immense et très diversifié de la pauvreté" 77.(77)

"Malgré les difficultés, marchez avec assurance sur les routes des pauvres; le Seigneur vous y précède et vous y attend" 78.(78)

"Le charisme de Monsieur Vincent est d'une brûlante actualité... et il vous revient de le rendre vivant là où vous êtes envoyées" 79.(79)

A la Cathédrale de Paris, au cours de la béatification de Frédéric Ozanam, le Pape adresse un appel à tous les disciples de saint Vincent:

*"Je vous encourage à mettre en commun vos forces, pour que, comme le souhaitait celui qui vous inspire, les pauvres soient toujours mieux aimés et servis et que **Jésus Christ soit honoré en leurs personnes**" 80(80)*

Traduction: service de traduction de la

Maison-Mère des Filles de la Charité

76 Jean-Paul II - 20 juin 1985

77 Jean-Paul II - 27 mai 1991

78 Jean-Paul II - Assemblée 1997

79 Jean-Paul II - Assemblée 1997

80 Jean Paul II - 22 août 1997